

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 05 SEPTEMBRE 2025**

N° 2025-78

L'an deux mil VINGT-CINQ, le CINQ du mois de SEPTEMBRE, à DIX-HUIT heures TRENTE minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie de Sainte-Marguerite-Sur-Mer en séance publique, sous la présidence de Madame Véronique DEPREUX.

Date de Convocation :

25/08/2025

Date d’Affichage :

26/08/2025

Nbre de Conseillers :

En Exercice : 11

Présents : 9

Votants : 10

Etaient présents :

Mesdames Véronique DEPREUX, Brigitte GAUTHIER-DARCET, Catherine CORNILLOT, Messieurs Francis LEGROUT, Jean-François DEROIDE, Daniel GUEROUT, Christophe TIRARD, Philippe HERITIER, Philippe BOSQUET.

Absents excusés :

Madame Christine MOUQUET et Monsieur David PETITON

Pouvoirs :

Monsieur David PETITON à Madame Véronique DEPREUX

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-François DEROIDE

OBJET : VENTE DE LA PARCELLE ZC 24 – ABROGE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2025-69 EN DATE DU 10 JUILLET 2025

Madame le Maire explique que la cession à l’euro symbolique pourrait représenter une faille juridique.

Elle propose donc, avec l’accord de M. Neuquelman et de Me Vatignez, de céder la parcelle ZC24 au montant de 200 € nets vendeur. Le coût de l’acte notarié restera à la charge de la SCI Les Mauves.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à 10 voix pour et une abstention, donnent leur accord pour la rédaction de l’acte par Me Vatignez et autorisent Mme le Maire à signer tous les documents s’y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Le registre dûment signé

Véronique DEPREUX
Maire